

Avis d'interdiction d'arrosage, de feux d'artifice et de feux à ciel ouvert sur tout le territoire de Magog

Magog, le 23 juin 2020 – En raison de la canicule des derniers jours et de l'augmentation importante de la consommation d'eau potable constatée sur le territoire, la Ville de Magog informe les citoyens qu'un avis d'interdiction d'arrosage au boyau est en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Ainsi, il est interdit d'utiliser l'eau potable pour :

- L'arrosage des cours et des entrées (**en tout temps**);
- L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes et autres végétaux;
- Le lavage des voitures;
- Le remplissage des piscines;
- Toute autre activité non essentielle qui nécessite l'utilisation de l'eau de l'aqueduc.

La demande en eau potable étant très élevée, certains postes de surpression qui alimentent des secteurs de la ville sont trop sollicités. Cette mesure a été mise en place afin d'éviter des bris qui pourraient occasionner des pertes du service d'eau potable.

Interdiction de feux d'artifice et de feux à ciel ouvert

En raison de la chaleur accablante des derniers jours, les herbes et les broussailles desséchées augmentent davantage les risques d'incendie. Jusqu'à nouvel ordre, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) demande aux municipalités d'interdire tous les feux d'artifice et les feux à ciel ouvert, même dans un appareil conforme, fermé et grillagé. L'indice de feu émis par la SOPFEU est passé au niveau extrême pour la MRC de Memphrémagog et l'Estrie. La Ville de Magog rappelle que les feux extérieurs sont permis uniquement lorsque l'indice de la SOPFEU se situe entre les niveaux bas et modéré. Les citoyens sont invités à consulter le site Internet de la SOPFEU pour savoir quand il sera à nouveau possible de faire des feux extérieurs à ciel ouvert : www.sopfeu.qc.ca.

La Ville de Magog est consciente des inconvénients liés à ces mesures et remercie la population de leur collaboration.



- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l'information
Ville de Magog
819 843-4444

